



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien à la filière brassicole

Question écrite n° 34060

Texte de la question

Mme Jennifer De Temmerman attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur la situation des brasseurs français. La filière brassicole subit à nouveau de plein fouet les mesures prises par le Gouvernement pour contenir la propagation du virus. La fermeture des restaurants, la suspension des événements culturels et des activités de tourisme impactent durablement les brasseurs. Cette filière absorbe pourtant une bonne partie des productions agricoles nationales (maïs, houblon, malt, etc.). Au mois de juillet 2020, un rapport de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale soulignait la jeunesse et la fragilité des entreprises du secteur (60 % d'entre elles ont moins de trois ans et disposent de peu de trésorerie). Selon le rapport, ces entreprises devront procéder à la destruction de 10 millions de litres de bière en l'absence de débouchés. La situation des brasseurs indépendants et artisanaux est particulièrement dégradée : plus de 70 % d'entre eux anticipent un chiffre d'affaires en 2020 inférieur d'au moins 50 % à celui de l'année précédente. À cette situation, s'ajoutent les effets du nouveau confinement en vigueur actuellement. Dans ce contexte, elle souhaite connaître les raisons du blocage, depuis le mois de juin 2020, du dossier d'aide à la filière brassicole ainsi que les mesures envisagées par le Gouvernement pour soulager les brasseurs et limiter les conséquences économiques de l'arrêt involontaire de leurs activités.

Texte de la réponse

Au début de la crise sanitaire, en mars 2020, le Président de la République et le Gouvernement avaient affirmé que l'Etat répondra présent pour soutenir les entreprises devant faire face aux mesures visant à freiner la propagation du virus. L'Etat a répondu présent. Présent pour protéger la trésorerie des entreprises, présent pour protéger les emplois, présent pour préserver le pouvoir d'achat des Français. Avec une croissance 2021 de 7 % et un taux de chômage à 7.4 %, cette protection a montré son efficacité. Depuis le début de la crise, le soutien de l'Etat aux entreprises s'élève à près de 230 milliards d'euros : activité partielle ; exonération de charges ; prêts garantis par l'Etat ; fonds de solidarité ; aides au paiement des coûts fixes ; etc. Précisons en outre que le ministre a tenu à échanger quotidiennement avec les entreprises, les fédérations, les collectivités, les associations, afin d'adapter les aides économiques et de répondre à leurs inquiétudes légitimes. Ces échanges ont par ailleurs permis de bâtir le plan de relance présenté à l'été 2020 qui a permis au pays de connaître de très bonnes données économiques rappelées plus haut.

Données clés

Auteur : [Mme Jennifer De Temmerman](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34060

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8286

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2022](#), page 2998